

[Text]

Mr. MacIntosh: I will. I might add that the United Kingdom Financial Services Act of 1986 has a reciprocity provision built into it.

The Chairman: Thank you very much. Well, Mr. MacIntosh, we let you off very easily today. We look forward to your coming back and giving the committee your assistance. You have dealt with the reciprocity point by saying you would feel more comfortable if it was in the statutes because of the British situation, and also because of the provisions in regard to "B" banks. I would ask you to deal with the question about joint ventures or partnerships in the acquisition of securities firms. Would you also deal with the definition of associated companies on takeovers?

Mr. MacIntosh: We will try to answer your questions right away, sir.

The Chairman: Thank you very much.

Honourable senators, the committee will adjourn until 3.30 p.m.

The committee resumed at 3.45 p.m.

The Chairman: Our next witnesses are from the Canadian Life and Health Insurance Association.

Mr. Devlin, will you be the spokesman?

Mr. Gerald M. Devlin, Q.C., President, Canadian Life and Health Insurance Association: Mr. Chairman, I have with me Mr. Jean Martial, who is our legal counsel. Mr. Martial will assist me in making our presentation wherever necessary. We have submitted to the committee a written brief. I hope you and your committee have had a chance to read it.

The Chairman: You also wrote to me in regard to the earlier bill.

Mr. Devlin: With regard to Bill C-42.

The Chairman: We have filed our report on Bill C-42, and we are continuing our pre-study of Bill C-56 at this time. Perhaps you would like to summarize your position on Bill C-56 as set out in your brief and then be available to answer questions.

Mr. Devlin: I am sure that you have seen in our general summary statement on page 2 under item 3 that we very much approve of the general thrust of Bill C-56. We have no difficulty whatsoever with giving greater regulatory powers to the new superintendent of financial institutions. We think that they are necessary. We are also pleased that the provisions of this bill contain some added things that we requested. They are listed in the brief under paragraphs (a) to (d). Generally speaking we think the thrust of these measures are necessary. We are hoping that with this measure and with the new minimum financial standards that we are presently discussing with the federal and provincial regulators we will have a national system, that the results of these discussions together with this bill will form a framework of greater security for the consum-

[Traduction]

M. MacIntosh: Très bien. J'ajouterais que la United Kingdom Financial Services Act de 1986 contient une disposition relative à la réciprocité.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Eh bien, monsieur MacIntosh, vous vous en êtes tiré assez facilement aujourd'hui. Nous espérons que vous reviendrez pour faire bénéficier le Comité de vos conseils. Vous avez déclaré que vous seriez plus rassuré si la question de réciprocité était prévue dans la loi en raison de la position britannique ainsi que des dispositions relatives aux banques de l'annexe B. Je vous demanderais de réfléchir à la question des entreprises en coparticipation ou des sociétés en nom collectif au regard de l'acquisition de maisons de courtage en valeurs mobilières. Je vous demanderais également d'étudier la définition des compagnies associées relativement aux prises de contrôle.

M. MacIntosh: Nous essaierons de vous répondre tout de suite, monsieur.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Honorables sénateurs, le Comité ajournera jusqu'à 15 h 30.

Le Comité reprend ses travaux à 15 h 45.

Le président: Le prochain groupe de témoins que nous recevrons représente l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

M. Devlin, serez-vous le porte-parole?

Me Gerald M. Devlin, c.r., président, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.: Monsieur le président, M. Jean Martial, notre conseiller juridique, m'accompagne aujourd'hui. M. Martial m'aidera, au besoin, à faire mon exposé. Nous avons soumis un mémoire écrit au Comité. J'espère que vous avez eu l'occasion de le lire.

Le président: Vous m'avez aussi écrit au sujet de l'autre projet de loi.

M. Devlin: Au sujet du projet de loi C-42.

Le président: Nous avons déposé notre rapport sur le projet de loi C-42 et nous poursuivons notre étude préliminaire du projet de loi C-56. Peut-être voudriez-vous nous résumer la position que vous avez adoptée dans votre mémoire sur le projet de loi C-56 et vous préparer ensuite à répondre à nos questions.

M. Devlin: Je suis sûr que vous avez lu dans notre résumé général, à la page 2, 3^e point, que nous sommes tout à fait en faveur de l'orientation générale du projet de loi C-56. Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe consistant à accorder des pouvoirs de réglementation plus grands au nouveau surintendant des institutions financières. Nous croyons, en fait, que c'est nécessaire. Nous sommes heureux de voir que ce projet de loi contient certains éléments que nous avons requis. Ils figurent dans notre mémoire aux paragraphes a) à d). En règle générale, nous estimons que l'orientation de ces mesures est nécessaire. Nous espérons que cette mesure et les nouvelles normes financières minimales dont nous discutons maintenant avec les autorités fédérales et provinciales de réglementation donneront lieu à un système national et que ces discussions permettront, avec ce projet de loi, de mieux protéger le con-